

Newsletter N°109 du 25 octobre 2014

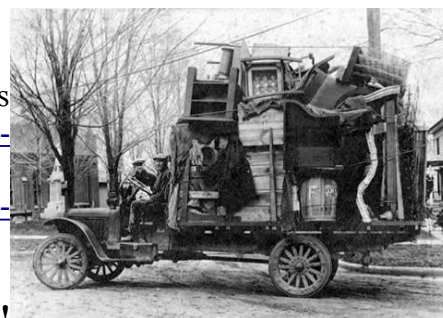
On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Actualité de la semaine, écotaxe, péage de transit, péage tout court, hausse du gazole et vignette pour les étrangers !

L'actualité fiscale de la semaine s'est concentrée sur la fin de l'écotaxe, la future mise en place de la vignette poids lourd visant à pénaliser plus fortement les étrangers, et le remplacement de l'écotaxe en attendant par une hausse de 2 fois 2 centimes sur le gazole pour tous. Petite revue de presse de la semaine !
<http://viguiesm.fr/actualite-ecotaxe-peage-de-transit-peage-tout-court-hausse-du-gazole-et-vignette-pour-les-etrangers/>



2) **vous déménagez ?** Dossier déménagement complet dans l'Express !
http://www.lexpress.fr/vie-pratique/demarches-demenagement_1613587.html
et aussi http://www.lexpress.fr/region/mon-entreprise-demenage-quels-sont-mes-droits_1610968.html



3) **142 Kg de cannabis dans le déménagement !**
<http://www.lindependant.fr/2014/10/20/le-boulou-les-cartons-du-demenagement-etaient-remplis-de-drogue,1944891.php>

4) Déménagement en ville et réservation de stationnement

A Lyon, il va falloir désormais aller plus vite ! <http://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Politique/Ville-de-lyon/Lyon-il-faudra-desormais-demenager-plus-rapidement>

5) Les CDD se cumulent pour l'ancienneté

Les durées des CDD à caractère saisonnier conclus successivement par un salarié dans la même entreprise doivent se cumuler pour calculer son ancienneté. <http://viguiesm.fr/les-cdd-se-cumulent-pour-lanciennete/>

6) Faute lourde : intention de nuire !

Si l'intention de nuire n'est pas caractérisée, alors la faute lourde ne peut pas être retenue contre un salarié <http://viguiesm.fr/faute-lourde-intention-de-nuire/>

7) Une clause de mobilité « toute France » est-elle licite ?

4 salariés ont été engagés par la société Euro Cargo Rail. Leur contrat de travail prévoyait une clause de mobilité ainsi libellée : « Compte-tenu de la nature de ses fonctions, M. prend l'engagement d'accepter tout changement de lieu de travail nécessité par l'intérêt ou le fonctionnement de l'entreprise dans la limite géographique du territoire français sans que ce changement constitue une modification du contrat de travail ». Ces salariés ont été licenciés pour avoir refusé leur mutation à Paris alors qu'ils exerçaient leur activité en Meurthe-et-Moselle, leur licenciement est-il licite ?
<http://viguiesm.fr/une-clause-de-mobilite-toute-france-est-elle-licite/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

8) L'employeur peut-il accéder librement aux courriels provenant de la messagerie personnelle du salarié mais enregistrés sur son ordinateur professionnel ?

Soupçonnant l'un responsable de commettre des actes de concurrence déloyale, un employeur a pris l'initiative de mandater un expert informatique pour analyser son ordinateur. Il ne s'était pas trompé. Sur le disque dur, le spécialiste a découvert des courriels échangés entre ce salarié et l'un de ses collègues, à partir de leur adresse électronique personnelle et non identifiés comme étant personnels, révélant effectivement des agissements de concurrence déloyale. Immédiatement renvoyé pour faute grave ? aujourd'hui il menace de saisir le conseil de prud'hommes en arguant que des mails provenant de sa messagerie personnelle ne pouvaient être utilisés contre lui. Qu'en est-il ?

<http://viguiesm.fr/un-employeur-peut-il-acceder-librement-aux-mels-provenant-de-la-messagerie-personnelle-du-salarie-sur-son-ordinateur-professionnel/>

9) Un commercial réclame des heures supplémentaires sur 5 ans, que faire?

Sujet déjà abordé sur mon blog: ici <http://viguiesm.fr/le-forfait-jour-ne-se-presume-pas/> et là <http://viguiesm.fr/forfait-jour-attention-a-lautonomie-reelle-et-au-rappel-dheures/> a-t-il un régime de cadre ou d'itinérant non cadre?

Sinon, et surtout *"s'il ne disposait pas de l'autonomie nécessaire dans la réalisation de ses mission"* (qui prenait ses rendez vous, lui ou le bureau?) ça peut coûter cher à l'entreprise !

<http://viguiesm.fr/un-commercial-reclame-des-heures-supplementaires-sur-5-ans-que-faire/>

L'autre bonne nouvelle, c'est que la prescription n'est plus désormais de 5 ans mais de 3 ans

<http://viguiesm.fr/delai-de-prescription-en-matiere-salariale/> (sauf pour les affaires en cours), il ne remontera donc plus à 2009 mais à 2011!

10) Le client peut-il reporter un déménagement ?

un déménagement, c'est un accord sur une date et sur un prix.

Un report de date, c'est une annulation de commande, et juridiquement un nouveau contrat, avec possibilité de conserver les arrhes entre les 2. A titre commercial, on peut décider d'en faire cadeau en tout ou partie, mais regardez votre contrat et expliquez le au client. Vous avez des frais, vous devez payer l'équipe.

Si le client annulait définitivement, on ne lui restituerait pas les arrhes!

<http://viguiesm.fr/arrhes-et-acomptes/>

s'il reporte un voyage, des vacances ou une formation, la plupart du temps, l'intégralité du prix reste dû <http://viguiesm.fr/le-client-peut-il-reporter-un-demenagement/>



11) CDD saisonniers successifs, calcul de l'ancienneté et requalification

Les durées des contrats de travail à caractère saisonniers successifs dans la même entreprise sont cumulées pour calculer l'ancienneté du salarié lui ouvrant droit à la prime d'ancienneté attribuée en application de l'article 36 de la convention collective des exploitations agricoles des Bouches du Rhône. Le juge ne peut rejeter une demande en requalification de plusieurs contrats de travail saisonniers en un contrat de travail à durée indéterminée aux motifs que le caractère saisonnier des tâches ne peut être contesté et que celles-ci sont appelées à se répéter chaque année à des dates à peu près fixes en fonction du rythme des saisons, sans préciser concrètement la nature et la date des différents emplois ayant donné lieu à la conclusion des contrats saisonniers, ni vérifier que le salarié avait été affecté à des tâches à caractère strictement saisonnier et non durable, appelées à se répéter chaque année à une époque voisine, en fonction du rythme des saisons <http://viguiesm.fr/cdd-saisonniers-successifs-calcul-de-lanciennete-et-requalification/>

12) Erreur de paie ?

Elle est possible, et parfois en votre faveur ! <http://viguiesm.fr/erreur-de-paie/>

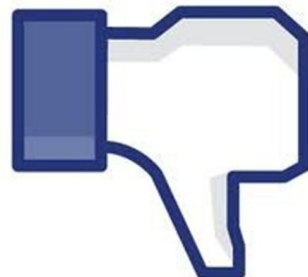
13) Travail au noir : quelles sanctions ?

Dossier intéressant <http://www.journaldunet.com/management/pratique/contrats/16796/travail-au-noir-quelles-sanctions.html?>

14) Les accidents du travail diminuent, mais les maladies augmentent ! <http://viguiesm.fr/les-accidents-du-travail-diminuent-mais-les-maladies-augmentent/>

15) Comment dompter les réseaux sociaux ?

Et soignez votre réputation web <http://viguiesm.fr/comment-dompter-les-reseaux-sociaux/> Que pensez vous de la mienne ? Vos avis sont bienvenus !



16) Prévention des addictions : que faire ?

Afin de répondre aux attentes de toutes les parties concernées, un guide « Repères pour une politique de prévention des risques liés à la consommation de drogues en milieu professionnel » a été élaboré par les pouvoirs publics (Direction générale du travail/ Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) et l'Institut National de Recherche et de Sécurité.

Publié en 2011, il offre aux acteurs de l'entreprise les outils et repères nécessaires pour élaborer une politique de prévention adaptée à la réalité des entreprises comme à la particularité de ces risques. En savoir plus : <http://viguiesm.fr/prevention-des-addictions-que-faire/>

et notamment, les formations hygiène de vie, prévention des addictions réalisées par Vigiui Social. n'hésitez pas à réserver votre tour, en fin d'année, ça se bouscule !



17) Vers une fiche de paie plus lisible ? Vous avez déjà vu une fiche de paie de conducteur ?

<http://viguiesm.fr/vers-une-fiche-de-paie-plus-lisible/> et si vous voulez des modèles de fiches de paie de conducteurs, déménageurs, avec heures d'équivalences, relevé mensuel d'activité etc, contactez nous !

18) Les employeurs n'aiment pas le changement d'heure !

<http://www.widoobiz.com/actu-business/les-entrepreneurs-naiment-pas-forcement-les-changements-dheures/51170?>

retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook

<https://www.facebook.com/#!/ViguiSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne